

Conseil municipal. L'unité de méthanisation en débat

Vendredi soir, en conseil municipal, ce n'est pas un sujet spécifiquement tréguncois qui a le plus suscité de débat.

Les élus devaient en effet donner leur avis sur le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation à Bannalec, par la société Biogaz, le territoire communal de Trégunc faisant partie du rayon d'enquête public pour l'épandage. Selon Dominique Dervout, qui a présenté le résumé non technique et le plan de situation (dossier complet consultable en mairie), « l'incidence est faible sur notre territoire ». Pour André Le Thoer, qui « a souhaité aller au-delà et se pencher

sur le projet dans sa totalité », il y a des lacunes dans le dossier : « Plus de 50 maisons autour de cette unité de méthanisation sont concernées, avec forcément une perte de valeur immobilière. À ma connaissance, il n'y a pas eu d'étude pour la dispersion des odeurs. Sur un site identique en Seine-et-Marne, un incendie a entraîné un nuage toxique sur les 500 mètres alentours. Je ne veux pas prendre cette responsabilité pour les Bannalécois, et émetts donc un avis défavorable ».

Réponse de Muriel Le Gac : « L'industrie dans ce secteur est vitale pour la région. La méthanisation

a beaucoup changé, c'est devenu un procédé dans lequel on peut avoir confiance, et son fonctionnement est garanti par les services de l'État ». Au vote, quatre absentions et un avis défavorable.

Ordures ménagères : taxe en hausse. Interrogé par Hervé Gentin, qui souhaitait avoir des précisions sur l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le maire, Jean-Claude Sacré, a répondu que « ce taux allait progresser de façon sensible d'ici 2014 pour atteindre 8,5 %. Pour équilibrer le budget, qui affiche 3M€ de déficit aujourd'hui, la taxe devrait plutôt

être portée à 11,5 % ! Nous menons parallèlement une réflexion sur une taxation incitative, du type pollueur-payeur, mais il nous faudrait surtout des attitudes et des réflexions responsables ».

En bref

Le conseil a voté l'intégration de biens vacants sans maître dans le domaine privé communal, la signature de la charte Ar Brezhoneg avec l'office de la langue bretonne ainsi qu'une demande de subvention pour le faucardage de la roselière dans le cadre de Nature 2000.